

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N° AC171

présenté par

M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette, Mme Rouaux et Mme Thomin

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 5, après le mot :

« associant »,

insérer les mots :

« , selon le choix des enseignants et dans le respect de leur liberté pédagogique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à garantir que l'association des professionnels dans le cadre de la formation aux métiers de l'agriculture repose d'abord sur le choix des enseignants.